Prestataires de services sur actifs numériques (Crypto-Asset):

Fonctionnement et enjeux pour les banques dépositaires en France

Descriptif

La loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises (dite loi « PACTE ») a instauré en France le statut de prestataire de services sur actifs numériques (PSAN).

Le projet de règlement MiCA instaure un cadre règlementaire européen applicable aux prestataires de services sur actifs numériques. Ce type de prestataire fournit un ou plusieurs services sur actifs numériques à des tiers, à titre professionnel.

Au sein de l'équipe Middle Office le stagiaire va travailler sur la définition des crypto-assets, leur fonctionnement et la lecture réglementaire naissante en Europe en se basant sur le rôle des PSAN.

Prérequis

- Filière: Mastère Professionnel en Finance: Ingénierie financière/ Mastère Professionnel Banque et Assurances/ Master Professionnel Risk Management.
- Maîtrise des langues : français et anglais.

